

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 97

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Actions d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Evolio PAE, Les Ateliers de la Crau, Régie Service 13, Regards

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.73.76**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par des associations.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement des dites associations et entreprise d'Insertion.

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014/2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de dynamiser les parcours vers la reprise d'activité, et faire des emplois d'étape de parcours un tremplin vers l'emploi durable qui contient notamment l'insertion par l'activité économique.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n° 258, adoptée par la Commission Permanente, le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socioprofessionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) comme suit :

Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50%, a minima, de la totalité des postes à pourvoir doivent être attribués à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Action d'encadrement dans les Entreprises d'Insertion (EI)

Les EI produisent et commercialisent des biens ou des services en employant des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles. Elles favorisent l'acquisition et la validation d'expériences et de compétences, la construction de projets professionnels et l'accès à l'emploi durable.

Cette action est ainsi financée :

- 1 500 € pour la fonction de tutorat par an et par bénéficiaire, à partir de 2 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en équivalent temps plein (ETP). La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures pour un ETP. Au-delà de 5 postes agréés par le CDIAE, 50 % de la totalité des postes, a minima, doivent être destinés à des bénéficiaires du RSA socle.
- 2 500 € par sortie positive emploi de tout salarié bénéficiaire du RSA socle :
 - recruté en ETP, dans les 3 mois, au maximum, après la sortie de l'EI, sur un emploi durable dans le secteur marchand hors IAE, d'au moins un mi-temps, en CDI ou en CDD d'une durée au moins égale à 6 mois ;
 - recruté dans un emploi en intérim, hors IAE, d'une durée au moins égale à 910 heures travaillées en 9 mois ;
 - ayant créé son activité pour une durée d'au moins 6 mois.

Afin de faciliter le démarrage des nouvelles structures des critères spécifiques seront appliqués la 1^{ère} année de création, à savoir :

- Forfait accompagnement vers l'emploi de 2.000,00 € par an et par bénéficiaire du RSA en ETP sur poste d'insertion ;
- Sortie positive vers l'emploi 2.000,00 €.

Il est donc proposé de financer les 4 actions décrites en détail dans le tableau ci-après, soit 3 actions d'Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI), et 1 action en Entreprise d'Insertion (EI).

Organismes	Action Période prévisionnelle	Plus-value de l'action	Territoire des PI	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU - Réunion CTD - Projet
<p>EVOLIO PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE (PAE)</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 216 Chemin du charrel – BP 529 – 13681 Aubagne</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Marc Low</p>	<p>Type d'action : Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion Secrétariat Partage »</p> <p>Du 01/11/2016 au 31/10/2017</p>	<p>Depuis plusieurs années, EVOLIO P.A.E œuvre en faveur de l'insertion vers l'emploi de jeunes et de bénéficiaires du RSA (BRSA) en difficulté en développant des chantiers d'insertion.</p> <p>Ce nouveau projet consiste notamment en la mise en œuvre d'une plateforme de secrétariat mutualisé afin de faciliter l'insertion professionnelle et l'emploi d'un public essentiellement féminin.</p> <p>L'objectif majeur de l'action vise la remobilisation et la formation d'un public BRSA, afin de développer leur employabilité jusqu'à leur embauche au sein d'une entreprise ayant pour support d'activité principal : les travaux de secrétariat.</p> <p>L'action se déroule selon 4 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la phase de recrutement : information collective, entretien individuel ; - la phase de chantier : mobilisation de salariés, acquisition des savoir-faire et savoir-être ; - la phase perspective : construction concrète d'un projet professionnel ; - la phase rencontre : avec d'autres opérateurs de chantiers d'insertion en vue de mutualiser les outils et répondre à des demandes éventuelles. 	<p>Pôle 8 (Aubagne / La Ciotat)</p>	<p>8 postes dont 4 BRSA recrutés en CDDI, sur un ACI</p>	<p>14.000,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 4 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) Etat : 94.124,00 € Communauté d'Agglomération PAE : 60.000,00 € Région : 9.125,00 €</p>	<p>2016.6/62</p> <p>INS-000474</p> <p>CTD du 01/07/2016</p> <p>Nouveau dossier</p>

<p>LES ATELIERS DE LA CRAU</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : rue du Lavoir – 13140 Miramas</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Pierre Penna</p>	<p>Type d'action : Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion Amélioration de l'habitat et du cadre de vie »</p> <p>Du 01/11/2016 au 31/10/2017</p>	<p>Les Ateliers de la Crau ont été créés en 2005 suite à la fermeture de l'Unité Service Formation (USF) et à la demande des institutions partenaires. Les objectifs de cette association consistent en la progression des personnes éloignées de l'activité économique et en l'action concrète utile à la ville, aux quartiers et aux habitants. Les services de cette structure sont sollicités auprès des collectivités locales, des associations, des bailleurs sociaux et de particuliers.</p> <p>L'action permet à des personnes très éloignées de l'emploi de renouer avec une activité professionnelle par un accompagnement individualisé.</p> <p>Cet accompagnement à l'emploi et la qualification de publics en grande difficulté sur le territoire d'Ouest Provence se concrétisent par un support d'activités décliné en trois ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier Menuiserie : rénovation de meubles, fabrication et installation d'escaliers, composteurs, bacs à fleurs brises vues ; - Atelier Peinture : mise en peinture de maison de village, d'appartements ; - Atelier Maçonnerie : murs de clôture, poteaux pour portail coulissant, dalle. <p>Le bilan intermédiaire établi au 10 mai 2016 atteste que 16 BRSA ont intégré l'action. En terme de sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 BRSA est en attente d'un contrat de professionnalisation ; - 3 BRSA sont sortis du dispositif pour cause de problèmes familiaux ou de santé. 	<p>Pôle d'Insertion 9 (Istres/ Marignane)</p>	<p>22 postes en insertion dont 11 BRSA en CDDI sur un ACI</p>	<p>38.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 11 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) : Région : 64.000,00 € Intercommunalité: 60.000,00 € Politique de la ville : 85.000,00 € ASP : 330.869,00 € Uniformation : 5.420,00 €</p> <p>Montant financé 2015/2016 : 42.000,00 € soit 3.500 € x 12 BRSA (convention n°2015.7/105) - période du 01/11/2015 au 31/10/2016.</p>	<p>2016.6/59</p> <p>INS-000596</p> <p>CTD du 01/07/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015/2016</p>
<p>REGIE SERVICE 13</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : la Bégude sud – Bât F – 98 Av. de la Croix Rouge – 13013 Marseille</p> <p><u>président</u> : Monsieur Philippe Mazel</p>	<p>IAE Tutorat – Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion La Soude – Le Trioulet – les Calanques »</p> <p>Du 01/10/2016 au 30/09/2017</p>	<p>La Régie Service 13 se développe depuis 1989 sur les quartiers de Nord de Marseille. L'objectif majeur consiste à déclencher une dynamique d'emploi et de formation auprès des bénéficiaires du RSA (BRSA). Le bailleur 13 Habitat souhaite poursuivre les travaux d'amélioration du cadre de vie sur les cités Le Trioulet, La Soude, Les Calanques en utilisant le chantier d'insertion. Ce chantier remplace le chantier d'insertion « Les Ayalades » décision actée par la CDIAE en date du 04 février 2016. Cette structure a été retenue dans le cadre de l'appel à projet 13 Habitat lancé suite au décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Compte tenu de l'élargissement de ces périmètres, 13 Habitat a modifié ces zones d'intervention. De fait, le territoire de l'action proposée par Régie Services 13 concerne désormais les cités La Soude, Le Trioulet, Les Calanques. Les travaux sont axés sur de nouvelles techniques de peinture et maçonnerie décoratives, et à la fois sur le thème du développement durable. Les salariés en insertion y réalisent des travaux d'embellissement et d'entretien des espaces verts, du second œuvre du bâtiment, et de l'évacuation des déchets. Ce chantier vise par ailleurs un impact positif sur le cadre et l'image de la cité. Par ailleurs, le climat social a été rendu favorable aux échanges entre habitants en réduisant les tensions.</p> <p>Le bilan intermédiaire établi au 31 mai 2016 atteste que 2 BRSA sont sortis en formation, 1 BRSA est en sortie de transition (1 projet peinture en bâtiment).</p>	<p>Pôle 5 (Marseille 15^{ème} et 16^{ème} arr.)</p>	<p>12 postes en insertion dont 6 BRSA recrutés en CDDI, sur un ACI</p>	<p>21.000,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 6 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) : Etat : 144.108,00 € Région : 16.600,00 € Intercommunalité : 500,00 € 13 Habitat : 50.000,00 €</p> <p>Montant financé 2015/2016 : 21.000,00 € soit 3.500,00 € x 6 BRSA, (convention 2015.5/59) - période du 01/10/2015 au 30/09/2016.</p>	<p>2016.6/58</p> <p>INS-000598</p> <p>CTD du 01/07/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015/2016</p>

Certifié transmis à la Préfecture le 25 Octobre 2016

<p>REGIE ARLESIENNE DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE (REGARDS)</p> <p>statut : association</p> <p>adresse : 3 Avenue Salvador Allende - 13200 Arles</p> <p>président : Monsieur Jean-Marie Guillot</p>	<p>IAE Tutorat – (EI)</p> <p>« Entretien Espaces verts et nettoyage urbain »</p> <p>Du 01/10/2016 au 30/09/2017</p>	<p>Les régies de quartier créent du lien social et proposent un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l'emploi en ciblant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une expérience en situation réelle de travail ; - une formation en situation de production ; - un accompagnement individualisé adapté à la situation de la personne. <p>Appartenant au secteur mixte (activité d'utilité sociale et commercialisation des biens et services produits), les régies de quartier associent à la fois des représentants des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux et des habitants d'un quartier.</p> <p>Les activités supports de REGARDS Régie de quartier contribuent à rendre service aux habitants du quartier et à apporter une réponse locale aux problèmes de l'emploi, telles que la prise en charge technique de la propreté, la gestion quotidienne des espaces verts, l'entretien ménager, le gardiennage et la rénovation des parties collectives.</p> <p>Le bilan intermédiaire au 28 février 2016 atteste que 2 BRSA sont sortis du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 BRSA a obtenu un poste d'aide ménagère en CUI/CAE ; - 1 BRSA est en recherche d'emploi. 	<p>Pôle 7 (Arles)</p>	<p>30 postes dont 15 BRSA recrutés sur des postes d'insertion + 5 BRSA en sorties positives</p>	<p>35.000,00 €</p> <p>1.500,00 € x 15 BRSA + 2.500,00 € x 5 sorties positives</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) : Etat: 304.290,00 €</p> <p>Subvention de l'année précédente : 35.500,00 € (1.500,00 € x 12 BRSA + 2.500,00 € x 7 sorties positives) (convention 2015.4/45) - période du 01/10/2015 au 30/09/2016</p>	<p>2016.5/55</p> <p>INS-000574</p> <p>CTD du 01/07/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015/2016</p>
<p style="text-align: center;">TOTAL</p> <p>15 BRSA recrutés sur des postes d'insertion + 5 sorties positives sur 1 E.I. 21 BRSA recrutés en CDDI sur 3 ACI</p>					<p>108.500,00 €</p>	

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément aux conventions, dont les projets correspondent aux conventions type d'action d'encadrement IAE prévues à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget 2016 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16015	1007138	Aide à l'encadrement des structures d'insertion	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	108.500,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL